

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme de constructions groupées avec modification de voirie.

Le demandeur est **SOTRABA s.a., représentée par M. MERNIER Bruno**, bureaux situés Chaussée de Nivelles, 121 à 7181 ARQUENNES.

Le terrain concerné est situé à **rue du Mont Jacquot à 7334 HAUTRAGE**, parcelles cadastrées **Section A n°s 524 pie, 525 pie, 526a, 526b pie et 527 b pie**

Le projet consiste en la **construction de 2 immeubles à appartements pour 24 logements** et présente les caractéristiques suivantes :

Application de l'article R.IV.40-1.7° relatif au permis d'urbanisme soumis à modification de voirie.

Ecarts au Guide communal d'urbanisme :

- Recul sur alignement supérieur à 4.00 m
- Profondeur de construction supérieure à 15,00 m
- Hauteur du mur gouttereau supérieure à 7.00 m

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : rue de Chièvres, 17 à 7333 TERTRE, Service Aménagement du Territoire (Hall de Maintenance)

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- les mardis des dates d'ouverture d'enquête publique jusqu'à 20 heures (sur rendez-vous);

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service de l'Aménagement du territoire - téléphone : 065/76.19.00 - mail : info@saint-ghislain.be

L'enquête publique est ouverte **du 03 septembre 2018 au 03 octobre 2018**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de Chièvres, 17 à 7333 TERTRE,
- par télécopie au numéro : 065/76.20.00
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@saint-ghislain.be
- remises au Secrétariat Communal, dont le bureau se trouve rue de Chièvres, 17 à 7333 TERTRE (Château I)

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « **Réclamation/observation dans le cadre de l'enquête publique pour la demande de permis de SOTRABA s.a.** »

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service de l'Aménagement du territoire ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : rue de Chièvres, 17 à 7333 TERTRE – Service Aménagement du Territoire (Hall de Maintenance), le **03 octobre 2018** à 11h00.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme - la personne chargé(e) de donner des explications sur le projet - est Mme MEREAU Pauline dont le bureau se trouve à rue de Chièvres, 17 à 7333 TERTRE – Service Aménagement du Territoire (Hall de Maintenance)

Le 23 août 2018

La personne déléguée, MEREAU Pauline